



Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-215900523-20210717-2021D0717001-DE

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/07/2021

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 16

Nombre de suffrages : 26

Date de convocation

10/07/2020

Date d'affichage

12/07/2021

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

21/07/2021

et publication du :

22/07/2021

L'an deux mille vingt ET un, le dix-sept juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

### Etaient présents :

M. CARBON Patrick, Mme CORE Muriel, Mme DUCROCQ Héliène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, Mme HANON Christelle, Mme KIRCHNER Eva, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SERRURIER Romuald, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TANIS Caroline, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

### Procuration(s) :

M. BERNARD Alain donne pouvoir à M. EDOUIN Daniel, M. GARCIA NIETO Fabien donne pouvoir à M. SERRURIER Romuald, M. HALBOT Ludovic donne pouvoir à Mme DUCROCQ Héliène, M. LEPLUS Sébastien donne pouvoir à M. LEBARGY Louis-Pascal, M. MASSELOT Frédéric donne pouvoir à M. ZBIERSKI David, Mme PLUQUET Marlène donne pouvoir à Mme KIRCHNER Eva, M. SAUVAGE Jean-Pierre donne pouvoir à M. MASTAIN Bernard, Mme VASSEUR Cindy donne pouvoir à M. CARBON Patrick, M. VASSEUR Simon donne pouvoir à Mme VERRIER Carole, Mme WAYMEL Sandrine donne pouvoir à Mme CORE Muriel

### Etai(ent) absent(s) :

M. COUTTE Laurent

### Etai(ent) excusé(s) :

M. BERNARD Alain, Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, M. GARCIA NIETO Fabien, M. HALBOT Ludovic, M. LEPLUS Sébastien, M. MASSELOT Frédéric, Mme PLUQUET Marlène, M. SAUVAGE Jean-Pierre, M. VASSEUR Simon, Mme VASSEUR Cindy, Mme WAYMEL Sandrine

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 52

Objet : Modification des 11 PLU de la MEL

### Présentation des projets de modification des onze PLU de la MEL :

Le 12 décembre 2019, la Métropole Européenne de Lille a approuvé six plans locaux d'urbanisme révisés. Il s'est agi d'une part d'approuver les cinq plans locaux d'urbanisme communaux d'Aubers, Bois-Grenier, Fromelles, Le Maisnil et Radinghem-en-Weppes, et d'approuver d'autre part le nouveau Plan Local d'Urbanisme couvrant les 85 autres communes membres à cette date, dit "PLU2". Les nouveaux Plans Locaux d'Urbanisme sont entrés en vigueur le 18 juin 2020.

Le 14 mars 2020, la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Communauté d'Agglomération de la Haute-Deûle (CCHD) ont fusionné, portant à quatre-vingt-quinze le nombre de communes couvertes par le territoire métropolitain. En termes de documents d'urbanisme, ces communes en grande partie situées dans l'Aire d'Alimentation des Captages du sud de la Métropole, sont dotées de 5 PLU communaux.

La MEL est donc désormais couverte par 11 PLU.

Le 18 décembre 2020, le Conseil métropolitain a décidé d'engager une procédure de modification de ses onze plans locaux d'urbanisme, procédure dont les délibérations 20 C 0406 et 20 C 0408 ont rappelé les objectifs, et fixé les modalités de la concertation préalable.

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d'urbanisme, et décide d'engager une enquête publique unique portant sur l'ensemble des modifications retenues.

En ce qui concerne les objectifs de cette procédure, il est apparu qu'après plusieurs mois d'instruction, les nouveaux PLU nécessitent d'être ajustés en plusieurs points de leur règlement pour garantir l'efficacité de ces règles et leur mise en œuvre. Il s'agit également de sécuriser les autorisations d'urbanisme en limitant les marges d'interprétation.

Par ailleurs à l'occasion des procédures de révisions des six plans locaux d'urbanisme adoptés en décembre 2019, procédures permettant d'associer les communes, les personnes publiques et la population, un certain nombre d'engagements ont été pris par la MEL, dans le cadre de l'enquête publique relative à la révision générale du PLUi. Certains engagements trouvaient leur traduction dans le PLU2 approuvé, d'autres concernaient des procédures ultérieures d'évolution de ce document de planification. La procédure de modification est l'occasion de poursuivre la tenue de ces engagements.

Par ailleurs, compte tenu de la longueur de ces procédures, certains projets aujourd'hui définis n'ont pu être traduits à temps dans ces nouveaux documents d'urbanisme comme par exemple le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU).

Le renouvellement récent des conseils municipaux a aussi conduit à l'affirmation de projets qui, sans remettre en cause le projet de territoire et les orientations des PLU ne peuvent être mis en œuvre en l'état actuel des règles applicables qui nécessitent d'être ajustées ponctuellement et localement.

Enfin, certaines orientations d'aménagement et de programmation (OAP), notamment celles traitant de la santé, des risques et des enjeux environnementaux devraient pouvoir être confortées pour intégrer davantage le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé en février 2021 par le conseil métropolitain.

Cette procédure est également l'occasion de poursuivre la déclinaison des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au travers de la mobilisation des outils réglementaires du PLU sur le territoire (zonage, outils de protection, emplacement réservé, etc.).

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d'urbanisme, et décide d'engager une enquête publique unique portant sur l'ensemble des modifications retenues.

Le projet de modification des onze PLU de la MEL est consultable en ligne sur :

[https://documents-pluccw.lillemetropole.fr/PLU\\_05\\_avril\\_2019\\_main.html](https://documents-pluccw.lillemetropole.fr/PLU_05_avril_2019_main.html)

l'intégralité des onze projets de PLU seront consultables, en format papier, au siège de la MEL.

## **I. La consultation des communes intéressées dans le cadre de la procédure de modification**

;

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification doit désormais être soumis pour avis aux communes intéressées de la MEL.

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le projet de modification sera soumis à une enquête publique unique prévue en septembre 2021.

**II. Avis du Conseil Municipal :**

Au regard des projets de modification présentés et des discussions en séance :

- le Conseil municipal émet un avis favorable sur les projets de modification des onze PLU de la Métropole Européenne de Lille. Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique unique.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à BAUVIN  
Le Maire,



The image shows a circular official stamp of the Mairie de Bauvin (Nord). The stamp contains the text 'MAIRIE DE BAUVIN' at the top and '(NORD)' at the bottom, with a central emblem. A handwritten signature is written over the stamp.

